

EN ROUTE

DIR MASSIF CENTRAL

Novembre 2018



Développement

DURABLE

Le développement durable à la DIR MC, où en sommes-nous ?

À l'heure où la France se positionne comme leader en matière de stratégie climatique et de préservation de l'environnement au sein de l'Union Européenne, les services de l'État se doivent d'être exemplaires dans l'intégration du développement durable dans leurs activités.

La DIR MC entretient depuis de nombreuses années cette dynamique. J'en veux pour illustration cet exemplaire de « En Route » dédié à la thématique qui valorise de nombreuses actions de terrain en faveur de l'environnement. Celles-ci se concentrent autour de 4 objectifs :

- la lutte contre le réchauffement climatique via la mise à jour du bilan carbone ;
- les économies d'énergie par le financement de travaux ;
- la gestion des déchets qui est identifiée comme un axe majeur d'amélioration de nos pratiques ;
- la préservation de la biodiversité en collaboration avec DPEE dont une illustration est l'expérimentation de l'éco-pâturage.

Ce sont donc des actions d'accompagnement voire de financement de projets, de formation et de sensibilisation qui vous sont proposées tout au long de l'année, mais aussi de valorisation des bonnes pratiques à travers le concours innovation, l'appel à projets développement durable et les retours des référents DD en district.

J'observe que ces sujets progressent depuis quelques années, mais la mobilisation de tous est nécessaire pour renforcer cette dynamique. Je remercie l'ensemble des agents qui s'impliquent dans la concrétisation du développement durable, en particulier ceux qui, à force de conviction, de patience et de pédagogie, instaurent profondément et pas à pas cette culture à la DIR MC.

La Responsable du Département Méthodes et Qualité
Marie-Céline Arnault

Le **CONCOURS INNOVATION** est lancé depuis le 9 juillet 2018 jusqu'au 30 novembre 2018. N'hésitez pas à transmettre vos projets ! Si vous n'arrivez pas à en sélectionner un seul, faites suivre l'ensemble de vos idées au bureau DMQ/ACDD pour qu'elles soient toutes valorisées.

Pour information ou dépôt d'un projet, un seul contact : acdd.dmq.dirmc@developpement-durable.gouv.fr

Pour être au plus près de vos préoccupations, le bureau DMQ/ACDD lance un **APPEL À VOLONTAIRES** dans les CEI et les bureaux pour participer à l'élaboration des journées de sensibilisation au développement durable, porter une thématique localement et/ou valoriser les bonnes pratiques du terrain.

Pour information ou candidature, un seul contact : acdd.dmq.dirmc@developpement-durable.gouv.fr



La stratégie de promotion du développement durable de la DIR MC est validée !
Elle va être diffusée à l'ensemble des agents.

Rétablissement de la continuité piscicole des cours d'eau

Le bureau DPEE/POA est chargé de répondre à l'exigence réglementaire de rétablissement des cours d'eau. En effet, en France, la fragmentation des cours d'eau par environ 60 000 ouvrages (barrages, écluses, seuils, moulins) est une source d'érosion de la biodiversité et affecte les capacités d'adaptation des espèces dans un contexte de changement climatique.

Afin d'atteindre des objectifs de bon état écologique, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a réaffirmé la nécessité de restaurer les continuités écologiques en prévoyant la révision des classements des cours d'eau, à savoir :

Liste 1 : objectif de préservation des cours d'eau ou tronçons de cours d'eau en très bon état écologique « réservoirs biologiques », dotés d'une riche biodiversité jouant le rôle de pépinière nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.

→ Interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique, quel que soit l'usage.

Liste 2 : objectif de restauration des cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

→ Obligation de mise en conformité des ouvrages au plus tard dans les 5 ans après publication de la liste*.

Après consultation de ces listes et des Directions Départementales des Territoires (DDT) concernées, 9 zones impactantes ont été identifiées**. Le bureau DPEE/POA a donc missionné le CEREMA pour analyser les enjeux de chaque site et faire des propositions d'aménagement.

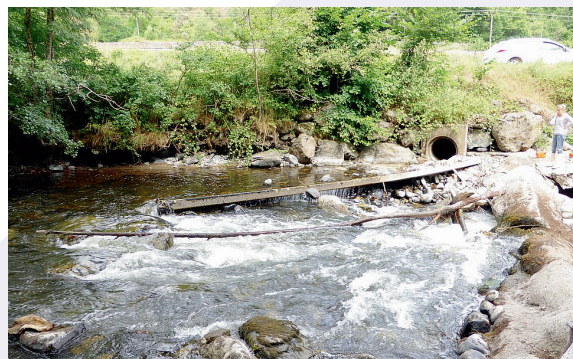
Ils ont ensuite réuni par département impacté la Direction Régionale pour l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), la DDT, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB), l'Agence de l'Eau et différentes parties prenantes (fédération de pêche, association...) pour discuter et valider le projet collectivement.

L'ensemble des seuils a été étudié et des travaux sont projetés en 2018 pour les ouvrages du Cantal et en 2019 ou 2020 pour les autres. Pour réaliser des aménagements, la DIR MC doit en amont déposer un dossier « loi sur l'eau ».

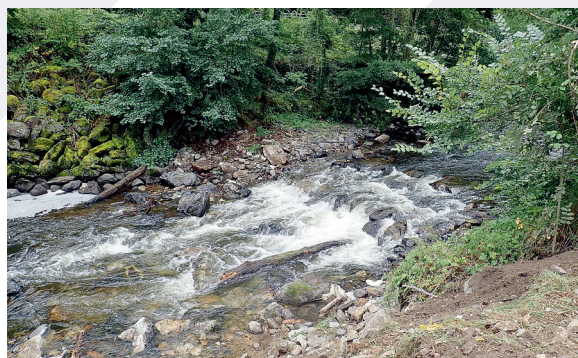
Pour illustration, les travaux de suppression du seuil de la Roche (15) :



Vue générale avant travaux



Vue générale du site de l'obstacle après travaux



Vue du talus en rive gauche (côté piste d'exploration) avant travaux



Vue du talus en rive gauche (côté piste d'exploration) après travaux

* Quasiment toutes les Préfectures de département ont publié la liste de classement des cours d'eau en 2013. L'obligation de mise en conformité courait donc jusqu'en 2017 avec un prolongement des délais de mise en œuvre en 2018. Une prolongation de 5 années supplémentaires est possible sur demande du maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux dans le cas où les études sont en cours.

** Sont concernés : le pont de Veyre (46), les ouvrages sur la Lidenne, le radier du pont de la RN102 (43), Fraisse Haut, le pont de la RN 122 et le seuil de la Roche (15).

Changement climatique : les transports s'adaptent !

Dans le cadre de l'élaboration du 2^e Plan national d'adaptation au changement climatique, la Direction des Infrastructures de Transport (DIT) a commandé au CEREMA une étude d'impact du changement climatique sur les transports au sens large à l'horizon 2100.

Le but est de développer une méthodologie d'analyse des risques encourus par les infrastructures et réseaux de transport face aux événements extrêmes du changement climatique. L'objectif de cette analyse est d'aider les gestionnaires et exploitants à identifier leurs



infrastructures et réseaux les plus à risque, afin de choisir et mettre en œuvre des actions d'adaptation.

Basée sur un scénario météorologique choisi (augmentation de température, baisse du nombre de jours de neige et de gel, plus de pluie l'hiver et de sécheresse l'été...), cette étude décrira l'impact de ces paramètres sur les infrastructures routières (corps de chaussée et équipements routiers), leur exploitation, les ouvrages en terre et les ouvrages d'art.

ppement Durable

Pour éviter les collisions avec la faune

La DIR MC, en partenariat avec la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, a souhaité évaluer les impacts de son réseau routier en confiant une étude sur la fonctionnalité écologique de l'A75 en Auvergne au CEREMA.

Ce rapport, livré en 2014, a identifié des zones de collisions avec la faune et proposé des aménagements pour permettre le passage de la faune. La DIRMC a souhaité approfondir cette thématique en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes sur le CEI de Massiac.

Les agents du district centre répertorient, au cours de leurs patrouilles et au moyen d'une fiche-terrain, les espèces impactées, la date, l'heure et la localisation de la collision. Ces données sont ensuite envoyées au CPIE pour analyse.

La coopération efficace des agents du CEI a permis de recenser, d'avril 2017 à février 2018, 75 animaux essentiellement des renards, chevreuils, mustélidés, chouettes, hiboux. Le CPIE a donc dressé une cartographie des collisions et proposé des pistes d'actions à la DIR MC. Il a été décidé de procéder à du piégeage-photo pour conforter les données collectées.

En effet, la démarche est engagée pour 3 ans : la première année est une phase d'observation, la deuxième une phase d'actions et la troisième une phase d'évaluation.

La DIR MC a acté l'élargissement de cette démarche à 3 autres CEI (Saint-Flour, Saint-Chély-d'Apcher et Antrenas) pour, à terme, avoir un diagnostic sur l'ensemble de son réseau et donc mieux « maîtriser » la mortalité de la faune par collision et la sécurité des usagers.

Cette démarche locale a vocation à s'intégrer dans une procédure de recensement nationale portée à partir de 2017 par le Muséum National d'Histoire Naturelle et qui doit s'étendre à l'ensemble du réseau routier national non concédé.

En parallèle concernant la partie sud de son réseau, la DIR MC s'est engagée, en 2018, auprès de la Fédération de chasse

Midi-Pyrénées à contribuer à une meilleure connaissance de l'impact des infrastructures de transport sur les continuités écologiques dans le cadre du projet Via Fauna. Concrètement, dans cette première phase d'étude, la DIR MC a mis à disposition des données caractérisant son réseau routier.



LE TÉMOIGNAGE



Laurent Longchambon,
chargé de mission au CPIE Clermont-Dômes

Dans la logique du management environnemental appliqué aux activités d'entretien, la DIR MC a noué des partenariats avec différents acteurs, en vue notamment d'entreprendre des chantiers d'expérimentation. Dans ce cadre, la DIR MC a signé une convention cadre avec le CPIE Clermont-Dômes, afin de faire mettre en œuvre les recommandations du CEREMA sur les enjeux de transparence écologique.

Notre mission d'accompagnement territorial dans ce domaine précisément se traduit par 4 actions principales :

- Faire connaître les enjeux environnementaux liés à l'exploitation des routes au service et son personnel,
- Évaluer la fonctionnalité des aménagements d'évitement (clôtures, échangeurs...), des passages à faune, des ouvrages de traversée hydraulique ou ouvrages agricoles,
- Quantifier et analyser les impacts routiers directs sur la faune,
- Proposer des mesures opérationnelles de réduction ou d'évitement.

LE TÉMOIGNAGE



Jean-Claude Resche et Stéphane Bonnet,
respectivement chef de CEI
et chef d'équipe au CEI de Massiac

Laurent Longchambon est allé sur le secteur exploité par le CEI, accompagné du chef d'équipe Stéphane Bonnet, pour identifier les ouvrages à suivre. Ont suivi des échanges avec le chef de CEI sur la nature des outils à mettre en œuvre pour effectuer un recensement des animaux sauvages morts ramassés par les agents dans le cadre de la surveillance normale du réseau. La décision d'élaborer une fiche de recensement (synthétique et facile à renseigner) complémentaire des fiches de patrouille ou d'intervention en découle.

Ensuite, des réunions avec les agents du CEI - une le matin, l'autre l'après-midi pour rencontrer un maximum d'agents - ont eu lieu afin de présenter la démarche engagée et de finaliser avec eux la fiche de recensement élaborée par Laurent.

Le renseignement des fiches de recensement a débuté en avril 2017 pour une durée de 1 an minimum. En fait, l'action continue et se pérennise. Les agents participent volontiers à ce type d'action. En septembre 2017, Laurent Longchambon nous a transmis un 1^{er} bilan qui sera présenté à l'ensemble des agents du CEI au second semestre.

Pour le chef d'équipe, cette action sera intéressante si elle est suivie de petites actions en régie pour améliorer l'impact écologique de l'autoroute.

Un travail d'équipe en faveur de l'environnement

Les bureaux DMQ/ACDD et DPEE/PRI travaillent en étroite collaboration tout au long de l'année. Pour un fonctionnement fluide et clair, les missions communes à ces deux bureaux sont réparties comme suit :

Le bureau DMQ/ACDD à travers le domaine développement durable, et le bureau DPEE/PRI à travers le domaine dépendances vertes et bleues, contribuent conjointement à la valorisation des actions conduites, notamment à travers les journées thématiques.



Pilotage DPEE/PRI	Pilotage DMQ/ACDD
Bassin (dont boues)	Collisions avec la faune (transparence écologique)
Espèces exotiques envahissantes	Animation « zéro-phyto » (lien DPEE/PRI et SG/SP)
Avis sur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Partenariat du type Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
Immobilier - actions de contrôles, maintenance et investissement « classique »	Immobilier - actions environnementales (économies d'énergie, récupération des eaux...)
Amiante (chaussées et bâtiments)	Déchets (hors amiante et boues bassin)

La DIR MC envahie par les envahissantes ?

Les Espèces Exotiques Envahissantes - EEE - (chenilles processionnaires, renouée du Japon, ambroisie...), de plus en plus fréquemment rencontrées en bordure du réseau de la DIR MC ont des capacités d'adaptation, de prolifération et de résistance telles que, une fois implantées sur un site, leur élimination est quasiment impossible. D'ailleurs, face à ce constat, les associations écologistes ne parlent plus de « lutte » mais de « gestion » des EEE.

La problématique des EEE, peu ou pas prise en compte il y a encore 10 ans à la DIR MC, est devenue au cours de ces dernières années une tâche à part entière au sein des plannings des CEI, impactant les métiers traditionnels de la route.

En effet, cette gestion qui consiste au préalable à surveiller et recenser l'évolution des différentes espèces, demande par la suite la mise en œuvre de traitements spécifiques, dits différenciés, des bords de routes ou des aires de repos colonisés. Ces actions sont consommatrices de temps en personnels notamment lorsqu'il s'agit d'effectuer des opérations d'arrachage et/ou de pose de signalisation.

L'enjeu de la DIR MC consiste, en fonction des moyens disponibles dans chaque CEI, à prioriser localement les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes.

La définition de cette stratégie va s'effectuer à partir des données recueillies dans le cadre du recensement des EEE qui doit être terminé fin 2018. Le plan d'actions de chaque CEI sera alors intégré au Plan d'Exécution de la gestion des Dépendances Vertes (PEDV) au niveau de chaque district.

Toutefois, les agents de la DIR MC n'ont pas attendu la réalisation de ce recensement pour faire preuve d'initiatives et s'investir dans ce domaine avec comme priorité la lutte contre **l'ambroisie** :

- Participation à des formations,
- Surveillance des dépendances vertes et remontée des signalements au siège,
- Nombreuses interventions de fauchage et arrachage.

Les chenilles processionnaires ont également fait l'objet d'actions ciblées destinées à limiter leur prolifération essentiellement sur des sites où elles pouvaient se trouver en contact avec les usagers de la route et/ou les agents d'exploitation, notamment les aires de repos et les abords des CEI.

À savoir :

- Abattages ou échenillage de pins infestés,
- Installation de pièges à phéromones pour les papillons mâles et de pièges à chenilles,
- Installation de nichoirs à mésanges consommatrices de chenilles.

Le bureau DPEE/PRI envisage de privilégier les opérations consistant à abattre les pins fortement infestés et de les remplacer progressivement par d'autres essences locales.



Ambroisie en bord de route



Couvée de mésanges



DIR Massif Central

60, avenue de l'Union Soviétique CS 90447
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Téléphone : 04 73 29 79 79 - Télécopie : 04 73 29 79 74

Courriel : dir-mc@developpement-durable.gouv.fr

Internet : <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr>

Directeur de publication :

Olivier Colignon

Réalisation :

DIR MC bureau communication

Crédit photos :

DIR Massif Central

Mise en page - Impression :

Imprimerie Decombat - Cébazat

Illustrations :

CLED'12